

RADIO-CANADA—M. RAYMOND ARTHUR DAVIES

M. Hamilton:

1. M. Raymond Arthur Davies, récemment condamné à un emprisonnement de deux ans, pour des fraudes en matière de passeport, a-t-il déjà été en relations avec la Société Radio-Canada?

2. Dans le cas de l'affirmative, de quelle façon et à quelles dates?

3. La Société Radio-Canada a-t-elle déjà acheté des scénarios ou d'autres textes de cette personne?

4. Dans le cas de l'affirmative, quels en étaient les titres et quand ont-ils été radiodiffusés?

5. Si M. Davies a déjà été au service de la Société Radio-Canada, qui a autorisé son emploi et qui l'a recommandé pour ce poste?

L'hon. M. McCann:

1. Non.

2. Voir réponse au n° 1.

3. Oui.

4. Au cours du printemps de 1944, on a choisi et diffusé plusieurs courts articles parmi ceux que M. Davies avait présentés pour son propre compte pendant qu'il était correspondant de journal à Moscou. Après son retour des pays alliés, il a donné cinq émissions de 15 minutes sur les conditions qui existaient dans les pays alliés de l'Est de l'Europe. Ces émissions ont eu lieu aux dates suivantes: 21 et 28 décembre 1944; 4, 11 et 18 janvier 1945.

5. Voir réponse au n° 1.

DEFENSE PASSIVE—CONFÉRENCE
FÉDÉRALE-PROVINCIALE

M. Cavers:

1. A-t-on tenu récemment une conférence fédérale-provinciale sur la défense passive? Dans le cas de l'affirmative, à quelle date?

2. Qui a assisté à cette conférence?

3. Y a-t-il eu des pourparlers au sujet de l'administration du programme de subventions de défense passive? Dans le cas de l'affirmative, quel a été, en substance, l'objet de ces pourparlers?

4. Quelles ont été les autres principales questions débattues à cette conférence?

L'hon. M. Martin:

1. Oui. Les 29 et 30 mars 1954.

2. Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social; les ministres provinciaux de qui relève la défense passive; les coordinateurs provinciaux de la défense passive; les fonctionnaires fédéraux de la défense passive; sir John Hodsoll, directeur général des cours d'instruction de défense passive du *Home Office*, Grande-Bretagne, et l'honorable Katherine Howard, adjointe à l'administrateur du service fédéral de défense passive des États-Unis.

3. Oui. La discussion a porté sur des projets d'extension et de révision du programme de subventions et sur les moyens d'assurer une plus grande mobilité à ce programme.

4. Parmi les autres sujets principaux de discussion, notons le programme d'uniformisation des raccords de boyaux d'incendie; les

programmes d'instruction; la révision du plan fédéral d'indemnisation de la défense passive; le maintien de la collaboration entre les divers échelons de gouvernement; les problèmes touchant l'accumulation de moyens médicaux et de secours ainsi que les systèmes de communication et d'alerte.

Sir John Hodsoll a renseigné les délégués sur les problèmes de défense passive qui se posent en Grande-Bretagne; l'honorable M^{me} Howard a exposé dans leurs grandes lignes les programmes de défense passive mis en œuvre aux États-Unis; le président du comité des chefs d'état-major canadien a donné un exposé de la situation internationale du point de vue militaire et le président de la Commission des recherches de la défense a parlé des nouvelles armes offensives et défensives.

PARC NATIONAL DE RIDING-MOUNTAIN
—ABATTOIR

M. Dinsdale:

1. Le Gouvernement est-il à construire un abattoir dans le parc national de Riding-Mountain?

2. Dans le cas de l'affirmative, quel en sera le coût et à quelles fins servira cet établissement?

3. Qui est actuellement chargé de l'abattage et quel en est le coût?

L'hon. M. Lesage:

1. Non.

2. Ne s'applique pas.

3. Afin de maintenir le troupeau à un niveau constant, on abat chaque année un petit nombre de bisons. On demande des soumissions par livre d'animal habillé, f. à b. l'enclos du Parc. C'est le personnel du Parc national qui abat les animaux à coups de fusil, mais ceux-ci sont écorchés, habillés et enlevés du parc par le boucher dont l'offre est la plus avantageuse. On ne connaît donc pas le coût exact du travail exécuté. Le montant total versé au ministère en 1953, par M. H. W. Scrase, de Dauphin (Manitoba), qui avait soumis la meilleure offre, a été de \$1,157.77.

IMMIGRATION—VACCINATION

Mme Shipley:

1. Combien de personnes sont vaccinées, chaque année, aux termes des règlements du service de la quarantaine exigeant la vaccination des personnes admises au Canada?

2. A l'égard de quels pays n'exige-t-on pas un certificat de vaccination récente?

L'hon. M. Martin:

1. Pas moins de 300,000 personnes sont vaccinées chaque année aux termes des règlements de quarantaine actuellement en vigueur. Ce chiffre comprend 150,000 immigrants, 50,000 visiteurs européens, 50,000 marins du commerce sur les 200,000 qui arrivent chaque année dans les ports canadiens sur des navires assujétis à la quarantaine et environ 50,000 Canadiens qui vont en voyage.